

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	238352

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	949,26

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	921,75
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1127,65
3	Dépenses d'équipement brut / population	261,26
4	Encours de dette / population (2)(3)	1127,18
5	DGF / population	225,71
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	18,98
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93,57
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	18,26
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	6,43
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	99,96
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	547,43

(1) A. renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.